



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Michel COMPERE et Madame Edith SCHWANEN, domiciliés à Balmoral 2 bte 11 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Troisfontaines, 11/D à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°343T.

Le projet est de type : la transformation et l'extension d'une habitation (mise en peinture blanche de l'ensemble des façades, construction d'un volume secondaire à l'arrière de l'habitation et d'une terrasse couverte), et présente les caractéristiques suivantes :

Le volume secondaire, sis à l'arrière de l'habitation, aura une emprise au sol d'environ 49 m². Il ne sera pas visible de l'espace public. Il sera pourvu de grandes baies vitrées pour un maximum d'éclairage naturel. La toiture plate se prolongera le long de la façade arrière pour intégrer une terrasse couverte.

Dossier soumis à Annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40-2° : écarts aux prescriptions du permis de lotir, à savoir : mise en peinture blanche de l'habitation - utilisation du TRESPA pour le volume secondaire - toiture plate de l'extension et de la terrasse couverte - châssis non conformes

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et **le jeudi 10/10/2024** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/10/2024 au 17/10/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400077/5234/2024**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 17/09/2024

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET.